

## COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUN 2021

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.  
**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
102	37+17	54
Quorum		52
Total des voix (P53 +R33)		86
Majorité absolue		44

### ETAIENT PRESENTS :

#### 26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

<b>M.</b>	<b>Guy ALBRAND</b> , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
<b>Mme.</b>	<b>Marie-Laurence ANZALONE</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
<b>MM.</b>	<b>Félix BOREL</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Yvan BOURELLY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	<b>Roland CARLIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Christian CHIAPPELLA</b> , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
<b>Mme</b>	<b>Elisabeth CLAUZIER</b> , déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
<b>MM.</b>	<b>Louis-Pierre FABRE</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	<b>David FOURNIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
<b>Mme.</b>	<b>Sylvie GREGOIRE</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
<b>MM.</b>	<b>Patrick HEYRIES</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Philippe IZOARD</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Gérard JUSTINESY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Olivier LEDEY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	<b>Gilles MEGIS</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	<b>Juan MORENO</b> , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	<b>Jacques NATTA</b> , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
<b>Mme.</b>	<b>Isabelle PORTEFAIX</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
<b>MM.</b>	<b>François PREVOST</b> , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	<b>Jean-Louis ROBERT</b> , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	<b>André ROUSSET</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Alain ROUX</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
<b>Mme.</b>	<b>Mireille SUEUR</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
<b>MM.</b>	<b>Nicolas TRABUC</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	<b>Pierre-Yves VADOT</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Yves WIGT</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

#### 4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

<b>Mmes.</b>	<b>Nathalie CZIMER-SYLVESTRE</b> , déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	<b>Hélène GENTE-CEAGLIO</b> , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
<b>M.</b>	<b>Serge SARDELLA</b> , délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
<b>Mme.</b>	<b>Noëlle TRINQUIER</b> , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
**Bruno MALGAT**, délégué de Mison, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- M.** **Philippe BATOUX**, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Cécile SORRIBAS**, déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
**Bernard ALLAMELLE**, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme.** **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
- MM.** **Jean-Marc BRABANT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA  
**Jean-Louis BROCHIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Gérard JUSTINESY  
**Claude CHEILAN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Gilles MEGIS
- Mmes.** **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par David FOURNIER  
**Natacha ESMIEU**, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM.** **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Patrick HEYRIES  
**Roger PELLENC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT  
**Jean-Pierre SERRUS**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT  
**Robert TCHOBDRENOVITCH**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme.** **Nathalie VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- MM.** **Robert GAY**, délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence Vaucluse par Serge SARDELLA  
**Stéphane SAUVAGEON**, délégué du Conseil Régional Sud PACA par Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
- Mme.** **Patricia SAEZ**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- M.** **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Noëlle TRINQUIER

2 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Rémi ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Bruno MALGAT  
**Jean-Pierre SEISSON**, délégué de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants par Philippe BATOUX

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

**Mme** | Véronique BOUTEILLE, SMAVD  
**M.** | Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse  
**Mme.** | Frédéric COUTAZ, SMAVD  
**MM.** | Odilon DESMOULINS, SMAVD  
| Christian DODDOLI, SMAVD  
| Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve  
| Julien GOBERT, SMAVD  
| Bertrand JACOPIN, SMAVD  
**Mmes.** | Margaux KNISPEL, Métropole Aix Marseille Provence  
| Béatrice MAYEN, Région sud  
**MM.** | Etienne MASSE, SMAVD  
| Patrick MATHIEU, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence  
| Olivier NALBONE, Région sud  
| Jean-Christophe SIMON, Commune du Poët

Délibération n° 2021-38  
Formation générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

### AVIS DU SMAVD SUR LE PROJET DE SDAGE 2022-2027

Le SMAVD a été consulté pour avis dans le cadre de la consultation des assemblées locales qui se déroule jusqu'au 30 juin 2021, relative au projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2022-2027 porté par le préfet coordonnateur de bassin.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE est un outil de planification de la politique de l'eau qui définit les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource à l'échelle d'un bassin hydrographique, réduire les pollutions par les substances dangereuses ou encore restaurer l'équilibre fonctionnel des cours d'eau en lien avec la réduction du risque inondation. Il fixe donc les orientations et dispositions qui s'imposent aux décisions publiques en matière de gestion de l'eau et il est accompagné d'un « programme de mesures » permettant d'atteindre l'objectif principal de 68 % de masses d'eau de surface (rivières, fleuves, lacs) en bon état écologique d'ici 2027 pour notre bassin Rhône Méditerranée.

Cette consultation est entièrement dématérialisée sur une page dédiée du site du bassin : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Le Président propose de transmettre un avis formel par délibération du conseil syndical à cette consultation publique.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

#### VU :

- La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Le courrier du préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée et du président du comité de bassin en date du 8 février 2021 ouvrant la consultation des assemblées locales concernant le projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures ;
- L'arrêté inter préfectoral du 16 décembre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance ;

#### CONSIDERANT :


- L'ensemble des documents officiels soumis à consultation comportant :
  - o Le volume principal du projet de SDAGE 2022-2027 et ses annexes,
  - o Les documents d'accompagnements,
  - o L'évaluation environnementale,
  - o L'avis de l'Autorité environnementale,
  - o Le projet de programme de mesures,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 juin 2021 :

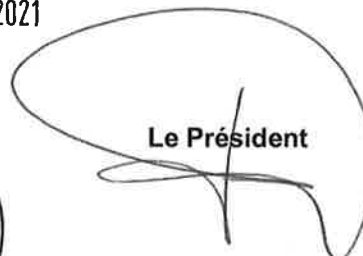
- **PREND ACTE** du travail du comité de bassin et des éléments de la consultation publique en cours relative au projet de SDAGE 2022-2027 et de son programme de mesures ;
- **REGRETTE** que la méthode d'élaboration du SDAGE et de consultation sur ce projet ne facilite pas son appropriation (volume des documents officiels, formulations génériques et codification des mesures et pression ; mode de consultation)

- **SOULIGNE** une rédaction du SDAGE qui se veut très engageante pour les collectivités et sur les orientations et contenus des démarches locales (contrats de rivière, PAPI ...) et notamment pour les SAGE.
- **RAPPELLE** que ces démarches, et notamment les SAGE, sont des outils d'émergence locale. Le SDAGE a pour rôle de fournir un cadre d'orientation et de planification des politiques de l'eau, avec lequel les outils locaux de planification tels que les SAGE doivent être compatibles. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être contraires aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'ils doivent contribuer, même partiellement, à sa réalisation.
- **S'INTERROGE** sur les nombreuses actions du Programme de Mesures qui ne relèvent pas de budgets identifiés des collectivités. Un très grand nombre d'actions définies dans le programme de mesures visent des sujets sur lesquels les collectivités s'engagent de manière volontaire sans moyens financiers dédiés. Même si les aides des Agences de l'Eau restent conséquentes, les capacités d'autofinancement des maîtres d'ouvrage pour réaliser le Programme de Mesures posent question. De nombreuses actions du Programme de Mesures ne relèvent pas de la taxe GEMAPI, ni d'une autre compétence clairement définie et intégrée aux budgets des collectivités.
- **CONSTATE** que les ambitions de gestion quantitative visés par le projet de SDAGE restent très axés sur le débit des rivières. Sur un territoire fortement anthropisé comme la Durance, la préservation de la ressource nécessite une approche qui intègre les besoins des rivières mais aussi des nappes et milieux anthropisés (lacs, zones humides et nappes sous influence du fonctionnement d'infrastructures) ainsi que tous les usages qui en dépendent (alimentation en eau potable, agriculture, tourisme, production énergétique...).
- **S'INQUIETE** de l'absence du sujet de développement de la production d'énergie hydroélectrique et notamment du renouvellement des concessions hydroélectriques de la chaîne Durance-Verdon dans le projet de SDAGE 2022-2027 et **DEMANDE** que soit mis en place une consultation locale autour des enjeux de développement de l'hydroélectricité et plus particulièrement du renouvellement des concessions hydroélectriques de l'aménagement Durance - Verdon notamment lors de la rédaction des futurs cahiers des charges d'exploitation ;
- **REGRETTE** l'inscription d'un délai d'approbation du SAGE Durance imposé par le SDAGE et **SOULIGNE** que ce délai pourrait contraindre les temps de construction collective.
- **PROPOSE** que les objectifs de calendrier pour le SAGE n'intègrent pas les phases d'instruction par les services de l'Etat.
- **INVITE** le Président à porter à la connaissance du comité de bassin Rhône Méditerranée ces éléments sur le site dédié de la consultation.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 23 JUN 2021**

  
**Le Président**  
**Yves WIGT**



  
**Le Président**  
**Yves WIGT**